

ROUNDTABLE

Société par actions simplifiée au capital de 156,11 euros
Siège Social : 25, allée Robert Doisneau, 92100 Boulogne-Billancourt
908 281 363 RCS Nanterre
(la "**Société**")

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 23 juin,

Les soussignés :

1. **Monsieur Evan Testa**, né le 24 juin 1989 à Levallois-Perret (France), de nationalité française, et domicilié 25, allée Robert Doisneau, 92100 Boulogne-Billancourt,
2. **Monsieur Julien Fissette**, né le 28 avril 1992 à Liège (Belgique), de nationalité belge, et domicilié 5, rue Charles Dickens, 75016 Paris,
3. **Monsieur Simon Ternoir**, né le 25 mai 1988 à Orléans (France), de nationalité française, et domicilié 15, rue Montouliou Vélane, 31000 Toulouse,
4. **eFounders SA**, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 5, Drève des Libellules, 1170 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro BE 0833.922.163,
5. **EF Roundtable Co-Invest**, une société simple de droit belge dont le siège social est situé 5, Drève des Libellules, 1170 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0793.639.449 représentée par la société eClub Administration représentant chacun des associés individuellement, elle-même représentée par Quentin Nickmans ;

ci-après dénommés, les "**Associés**",

détenant ensemble la totalité des actions et droits de vote de la Société,

rappelant que conformément à l'article 15.2.4 des statuts de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les associés,

approuvant la signature électronique des présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique et le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur relatif à la signature électronique (les "**Lois et Règlements relatifs à la Signature Electronique**"), par l'intermédiaire du prestataire YouSign qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément aux Lois et Règlements relatifs à la Signature Electronique,

reconnaissant que la signature des présentes via le procédé électronique susmentionné s'effectue en pleine connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des Lois et Règlements relatifs à la Signature Electronique et, par conséquent, renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute action en justice et/ou réclamation, découlant directement ou indirectement de la fiabilité dudit procédé de signature électronique et/ou des preuves de son acceptation des présentes à cet égard,

après avoir rappelé qu'ils avaient pris connaissance, préalablement aux présentes :

- des statuts de la Société,
- du rapport du président de la Société (le "**Président**"),
- du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- du projet des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

ont pris, en leur qualité d'Associés de la Société, les décisions suivantes, portant sur l'ordre du jour suivant :

- Déclarations et renonciations préalables,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Pouvoirs pour formalités.

* * *

DECISION PRELIMINAIRE

Déclarations et renonciations préalables

Les Associés,

déclarent que le rapport du Président, le texte des projets de décisions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus au siège social, à la disposition des associés dans un délai suffisant pour leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les décisions qui leur sont proposées, et déclarent avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,

déclarent, en tant que de besoin, renoncer à se prévaloir du délai légal ou statutaire, le cas échéant, de mise à disposition des rapports du Commissaire, reconnaissant dès lors expressément que ces rapports ont été mis à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les décisions mises à l'ordre du jour et déclarant expressément se satisfaire des termes et du contenu de ces rapports,

approuvent les conditions dans lesquelles ces décisions sont adoptées et renoncent à se prévaloir d'une quelconque nullité à cet égard et à tout recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et ses dirigeants,

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les Associés, après avoir pris connaissance (i) du rapport du président de la Société et (ii) du projet des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,

constatent conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice ne font apparaître aucune charge ou dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39-4 du Code général des impôts ;

approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ; et

donnent quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Les Associés, après avoir pris connaissance (i) du rapport du président de la Société et (ii) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sous réserve de l'adoption de la décision précédente,

constatent que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat de (1.111.309,28) euros, ;

approuvent la proposition d'affectation du Président

décident en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la façon suivante :

<u>Origine</u>	
Résultat net	(1.111.309,28) €
<u>Affectation</u>	
Dotations à la réserve légale	0 €
Autres réserves	0 €
Distribution de dividendes	0 €
Report à nouveau	(1.111.309,28) €

Par conséquent, les capitaux propres se trouvent, à l'issue des Résolutions et après prise en compte de la réalisation des opérations sur le capital intervenues en 2023 et résultant notamment des décisions unanimes des Associés du 6 février 2023, libellés comme suit :

Capital social	156,11 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	4.101.302,56€
Réserve légale	0 €
Réserves réglementées	0 €
Autres réserves	0 €
Report à nouveau	(1.111.309,28) €
Provisions réglementées	0 €
Total des capitaux propres	2.990.149,39 €

constatent que, du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 2.990.149,39 euros et qu'il en ressort que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social ;

constatent que les capitaux propres sont reconstitués ;

rappellent afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

Les Associés,

après avoir pris connaissance du (i) rapport du président de la Société et (ii) rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,

constatent qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

approuvent les conclusions dudit rapport spécial ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés,


confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés

* * *


Fait le 23 juin 2023,

Evan Testa

✓ Certified by  yousign

Evan Testa

Quentin Nickmans

✓ Certified by  yousign

eFounders SA

Par : Quentin Nickmans

Julien Fissette

✓ Certified by  yousign

Julien Fissette

Quentin Nickmans

✓ Certified by  yousign

eF Roundtable Co-Invest

Par : Quentin Nickmans

Simon Ternoir

✓ Certified by  yousign

Simon Ternoir



Comptes annuels 2021.2022

Exercice du 13/12/2021 au 31/12/2022

ROUNDTABLE

25 ALLEE ROBERT DOISNEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

SIREN : 908.281.363

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR29908281363

CPA ADVISORY

SAS au capital de 10000 Euros - SIREN : 817582430

71 AV VICTOR HUGO, 75116 PARIS 16

Bilan actif

		31/12/2022		
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel, ...			
	Autres immobilisations corporelles	2 185	765	1 420
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations	24 945		24 945
	Créances rattachées à des participations	28 255		28 255
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	55 385	765	54 620
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 143		13 143
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés	6 000		6 000
	Autres créances	21 114		21 114
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	2 221 419		2 221 419
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	53 140		53 140	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 314 816		2 314 816
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		2 370 201	765	2 369 436

Bilan passif

		31/12/2022
		Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 265 442
	Écarts de réévaluation	
	Écarts d'équivalence	
	RÉSERVES	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Réserves indisponibles	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	-1 111 309
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		154 233
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières diverses	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 585
	Dettes fiscales et sociales	4 759
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	2 113 759
	Produits constatés d'avance	44 100
TOTAL DETTES (III)		2 215 203
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		2 369 436